




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110523-15584-DE-1-1_0
Date de signature : 25/05/11
Date de réception : mercredi 25 mai 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.529

Séance publique du

23 mai 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MARCHÉ DE SERVICES DE L'ARTICLE 30 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS – PRODUCTION DU FESTIVAL MUSIQUE DANS LA RUE 2011 – SIGNATURE DU MARCHÉ

Le 23/05/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 Mai 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Brigitte DEVESA, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Eric CHEVALIER, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN à Mme Sophie JOISSAINS

Excusés sans pouvoir :

M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/05/11

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Patricia LARNAUDIE

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE SERVICES DE L'ARTICLE 30 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS –
PRODUCTION DU FESTIVAL MUSIQUE DANS LA RUE 2011 – SIGNATURE DU MARCHÉ -
Décision du Conseil

Mes chers collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite maintenir le niveau d'excellence culturelle qui contribue à sa renommée internationale et à son rayonnement régional. Ainsi elle demande qu'une programmation musicale variée et de qualité soit proposée dans différents sites du cœur de la ville pendant la période du 25 août au 3 septembre 2011, et qui privilégie la proximité avec le public.

Il s'agit, en effet, d'une période où la programmation estivale est moins chargée mais avec un public aixois et touristique toujours très présent.

Le marché lancé n'est pas décomposé en lots.

Les prestations feront l'objet d'un marché à prix forfaitaires.

La durée du marché part de la date de notification jusqu'au 30 octobre 2011 inclus.

Les délais d'exécution ne sauraient excéder la durée du marché.

Les délais d'exécution des différentes phases mentionnées dans la DPGF seront définis conjointement avec la Direction de la Culture.

Le contractant s'engage à concevoir une programmation musicale durant une période allant du 25 août 2011 inclus au 3 septembre 2011 inclus sur des places et cours du centre ville d'Aix-en-Provence.

Conformément aux dispositions de l'article 30 du Code des Marchés Publics (marché de services), le marché a été passé en procédure adaptée (bien qu'étant supérieur au seuil de 193 000 € HT).

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2011/10CG a été adressé le 22 mars 2011 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- B.O.A.M.P..... paru le 24 mars 2011
- Courrier d'Aix..... paru le 26 mars 2011

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre n'était pas autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 18 avril 2011 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 1 seul pli (version papier uniquement).

Il convient de noter qu'une petite dizaine de dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- prix des prestations : 50 %
- valeur technique : 50 %

Au cours de la séance du 28 avril 2011, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, émis un avis favorable pour retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

- **Le candidat : MIRABEAU pour un montant de 208 530,81 € HT.**

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché et tous les documents s'y rapportant relatif à la production du festival musique dans la rue 2011 avec la société MIRABEAU pour un montant de **208 530,81 € HT**.

**2011.529 - MARCHÉ DE SERVICES DE L'ARTICLE 30 DU CODE DES MARCHÉS
PUBLICS – PRODUCTION DU FESTIVAL MUSIQUE DANS LA RUE 2011 – SIGNATURE
DU MARCHÉ**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 46
Abstentions	: 13
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 39
Pour	: 39
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Fatima DRAOUZIA, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 Mai 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**